
CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case
FRC

11465

MOTION D'ORDRE
DE DIGNEFFE,

*Sur la réédification du quartier de la commune
de Liège appelé Amer-Cœur.*

Séance du 12 thermidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Je viens vous entretenir des malheurs qu'a essayés une commune patriote, sur laquelle on a paru vouloir accumuler les injustices : vous ne redresserez pas d'un jour à l'autre tous les griefs dont elle se plaint ; malheureusement on n'opère pas le bien en aussi peu de temps qu'on peut faire le mal ; mais vous allez sûrement vous occuper de sa principale doléance.

La commune de Liège, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ourthe, opéra sa révolution immédiatement après la révolution française; Liège a souffert deux contre-révolutions; Liège a essuyé tous les maux, suites inséparables de semblables catastrophes; Liège a pris les armes contre les armées coalisées. Dans tous les temps, même antérieurs à la révolution, Liège s'est montrée attachée à la France; le sac de Liège, en 1468, eut pour cause première ses liaisons avec la France.

Liège a été bombardée en 1794 par l'armée du général autrichien Latour, qui, retranché sur une hauteur à proximité de la ville, se vengea de ses habitans qui s'étoient réunis aux Français pour le chasser, en détruisant cinq cents de leurs habitations. Le quartier de Liège le plus peuplé, le plus intéressant, parce qu'il étoit celui des négocians, des manufacturiers; le quartier de Liège le plus affectionné à la République a été réduit en cendres; il ne présente plus que les débris de cinq cents maisons dont les habitans dispersés reviennent souvent se loger au milieu des ruines qu'ils arrosent chaque jour des larmes du désespoir. Je suis d'autant plus croyable en parlant des incendies du quartier d'Amer-Cœur (c'est ainsi qu'il s'appelle), que j'y suis né, et que je rends témoignage à ce qui s'est passé autour de moi.

On a sollicité à divers reprises des secours pour mes infortunés compatriotes, sans qu'on ait pu engager le Directoire à en accorder. Enfin la loi du 19 vendémiaire an 6, qui accorde des indemnités aux pays ravagés par la guerre, paroissoit devoir leur être applicable; mais le ministre de l'intérieur, par une lettre du 28 frimaire an 6, et le Directoire exécutif par un arrêté du 29 pluviôse suivant, décidèrent que les bienfaits de cette loi ne seroient applicables aux départ-

temens réunis par la loi du 9 vendémiaire an 4, que pour les pertes postérieures à cette époque ; et par cette décision il éloigne toute réclamation relative aux pertes essuyées pendant la campagne de 1794, dont la Belgique et le pays de Liège furent le théâtre.

Je pourrois vous faire observer ici, citoyens collègues, comment le Directoire s'étoit investi du pouvoir de restreindre des lois générales et de les appliquer selon son bon plaisir ; je pourrai peut-être un jour vous émettre mes opinions sur ce point : mais aujourd'hui je me borne à provoquer la bienfaisance nationale en faveur de mes concitoyens. Remarquez cependant que, dans cette occasion comme dans bien d'autres, on paroissoit avoir pris à tâche de dégoûter les habitans des départemens réunis du gouvernement républicain, en faisant peser sur eux tout ce que les lois avoient de sévère, et en les frustrant de leurs dispositions réparatrices. Ce n'étoit pas là sûrement la marche que la politique et l'expérience commandoient envers un peuple nouvellement réuni, qu'on auroit dû attacher par tous les moyens à son nouveau gouvernement ; mais elle entroit peut-être dans les projets de ceux qui vouloient dégoûter ces peuples de leur réunion à la France. Je me résume, citoyens collègues, et je demande la formation d'une commission, chargée de vous présenter des vues sur la réédification du quartier de la commune de Liège appelé d'Amer-Cœur.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Thermidor an 7.

1848

THE NATIONAL ANTHROPOLOGICAL ARCHIVES
SMITHSONIAN INSTITUTION
WASHINGTON, D. C.

THE NATIONAL ANTHROPOLOGICAL ARCHIVES
SMITHSONIAN INSTITUTION
WASHINGTON, D. C.

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

Geological Survey